



Taxi social de la commune de Burdinne

Date d'expertise : 25 juillet 2023

Le mardi et jeudi de 09h00 à 12:00 et de 13:00 à 17:00.

Rue des Ecoles 2
4210 Burdinne

+32 (0) 85 51 97 30
a.malotaux.cpas@burdinne.be

Information générales

Le service dispose d'un véhicule ordinaire, la personne doit savoir se transférer.

Le taxi social assure à la population de Burdinne les transports à caractère médical ou autre : marchés, courses, loisirs...

Audit

Retrouvez ici l'audit détaillé du lieu

01 Les services proposés sont

En dehors du domicile

Prendre un transport adapté

Pour un déplacement médical

Pour un déplacement personnel

Le public cible

Des personnes en situation de handicap

- Les personnes en fauteuil roulant
- Les personnes marchant difficilement ou appareillées
- Les personnes aveugles
- Les personnes mal voyantes
- Les personnes sourdes
- Les personnes mal entendantes
- Les personnes présentant une déficience intellectuelle
- Les personnes présentant des troubles de l'apprentissage.
- Les personnes ayant des difficultés psychiques ou psychologiques

Des catégories d'âge

- Les jeunes enfants de 0 à 3 ans
- Les jeunes enfants de 3 à 6 ans
- Les enfants de 6 à 12 ans
- Les adolescents de 12 à 18 ans
- Les jeunes adultes de 19 à 21 ans
- Les adultes de 22 à 64 ans
- Les séniors de 65 à 79 ans
- Les séniors de plus de 80 ans

Auteur :
Hokinde Atchon

